

PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR- ET SUSPENSION DE LA COTATION DES ACTIONS DE LA SOCIETE KARTHAGO AIRLINES

Le Conseil du Marché Financier –CMF- a été saisi d'une demande de lancement d'une Offre Publique de Retrait -OPR - sur les actions de la société KARTHAGO AIRLINES.

Par cette demande, Mr Belhassen TRABELSI agissant de concert avec des personnes physiques et morales, détenant ensemble 97,62% du capital de la société KARTHAGO AIRLINES, entend lancer une OPR visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas au capital de ladite société et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

A la demande du CMF, la cotation des actions KARTHAGO AIRLINES est suspendue à partir du mercredi 28 Mai 2008.